Dixième Année. -- N° 14 | 20 Centimes le N°. | Mercredi, 16 Février 1870.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois ..... 9 fr.
Un an ..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr, Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le *Journal du Lot* et le *Courrier du Lot* sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et *in extenso* des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, *par extrait*, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

DE CAHORS A LIBOS.

tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ....	6h15 matin	12h40s	5h40s
Mercuès.....	6 30	12 57	5 55
Parnac.....	6 43	1 15	6 8
Luzech.....	6 51	1 26	6 16
Castelfranc.....	7 5	1 43	6 31
Puy-l'Évêque.....	7 22	2 5	6 48
Duravel.....	7 32	2 18	6 58
Fumel.....	7 52	2 42	7 16
Monsempron-Libos.—Arrivée.	8 »	2 52	7 28

DE LIBOS A CAHORS.

tabl. 2	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos.— Départ.	9h30 matin	5 25s	7 55s
Fumel.....	9 36	5 32	8 1
Duravel.....	9 53	5 56	8 20
Puy-l'Evêque.....	10 2	6 8	8 29
Castelfranc.....	10 14	6 27	8 43
Luzech.....	10 28	6 94	9 1
Parnac.....	10 37	7 3	9 12
Mercuès.....	10 48	7 18	9 24
Cahors. — Arrivée....	11 5	7 40	9 43

Prix des places, de Cahors à Libos. — 1re classe, 5 fr. 80. — 2e classe, 4 fr. 35. — 3e classe, 3 fr. 20

Jours de foire de Cahors. — Train facultatif.

	matin
MONSEMPRON-LIBOS. *Dép.*	7 h 5
Fumel.....	7 12
Duravel.....	7 34
Puy-l'Evêque.....	7 43
Castelfranc.....	8 2
Luzech.....	8 16
Parnac.....	8 27
Mercuès.....	8 39
	matin
CAHORS..... *Arrivée.*	8 57

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)			
	Départs..	8h41 matin	9h26 matin	5h19 matin
AGEN.	Arr.....	9 59 matin	10 28	6 44
	Dép.....	11 48	11 20	7 »
MONTAUBAN	Arr.....	1 55 soir	12 43 soir	9 3
	Dép.....	12 13	2 45	8 16 soir
AGEN.	Arr.....	1 36	4 51	10 21
	Dép.....	2 »	6 »	» »
LIBOS.	Arr.....	3 3	7 39	» »
	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)			

1re classe 11 fr. — 2e classe 8 fr. — 3e classe 6 fr.

DE CAHORS A PARIS

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)			
	Départs .	8 9 soir	3 3 soir	7 39 soir
PÉRIGUEUX.	Arr.....	11 56	5 42	11 25
	Dép... .	1 40 soir	6 10	minit
LIMOGES.	Arr	4 50	8 30	2 38 matin
	Dép	» »	» »	» »
ORLÉANS.	Arr.....	mit 43	2 38 matin	10 21
	Dép.....	mit 55	2 16	10 40
PARIS	Arr.....	3 50 m	4 39	2 59 soir
	Dép.....	1 40 s	7 45 s	» »

1re... 73 f. 70 — 2e... 55 f. 55 — 3e... 40 f. 55.

Bourse de Paris.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 14 février	73 25	103 »»
Du 15.....	73 30	104 75
Du 16	73 50	103 95

Cahors, le 16 Février 1870

BULLETIN

Le Corps législatif a terminé dans sa séance de samedi la discussion de l'interpellation de M. Lefèvre-Pontalis sur la suite à donner aux vœux formulés dans l'enquête agricole.

Sur la proposition de son auteur, M. de Keratry, la discussion sur l'interpellation relative aux jésuites, a été renvoyée après l'interpellation de M. Jules Favre sur la situation intérieure.

Il n'y a pas eu de séance lundi.

Le *Constitutionnel* dément les bruits de complot militaire dans lequel se seraient trouvés compromis une cinquantaine d'officiers et de sous-officiers, la plupart appartenant à la garde impériale. Personne de sérieux n'avait ajouté foi à ces rumeurs dont il est trop facile de deviner la source. L'assertion du *Français*, d'après laquelle » plusieurs officiers auraient été cassés », est entièrement controuvée.

La cloture des Chambres prussiennes a été prononcée samedi. M. de Bismark a prononcé à cette occasion un discours purement d'affaires qui affecte même de ne faire aucune mention des relations extérieures.

La Chambre des députés de Bavière a voté le projet d'adresse de la majorité par 78 voix contre 62. On sait que ce projet inflige un blâme au ministère. Les dix élections libérales de Munich ont été annulées.

Les Cortès d'Espagne ont adopté le budget de la guerre. Dans la discussion, M. Rivero avait accusé les carlistes de conspirer et de projeter une nouvelle prise d'armes ajoutant que le gouvernement était décidé à ne pas suspendre les garanties constitutionnelles, qu'elles que soient l'époque et la forme du soulèvement.

On lit dans la *Lombardia* de Milan du 9: Hier soir, une certaine émotion a régné en ville par suite des nouvelles de Paris. Dans la galerie Victor Emmannel ont été apposées deux affiches qui excitaient le peuple à la révolte. Une de ces affiches portait que d'après des nouvelles particulières de Paris, le signal de la rédemption des peuples avait été donné. Nos frères républicains français, continuait-on, combattent à cette heure sur les barricades. C'est à nous, italiens, à suivre leur exemple. Milan doit venir après Paris, etc. — La tranquillité n'a pas été troublée un instant.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Le crime de Batignoles

ARRESTATION DU SIEUR MEGY
Ouvrier mécanicien.

Voici des détails sur l'assassinat de l'inspecteur de police mourot par l'ouvrier Mègy:

Vers six heures du matin, en vertu d'un mandat décerné par l'autorité judiciaire, M. Dorville, commissaire de police, se présentait, accompagné de deux inspecteurs de police, Mourot et Petit-Colas, au domicile du sieur Mégy, 78, rue des Moines.

Au moment où le commissaire et ses agents arrivèrent au deuxième étage, où est le logement de Mégy, la clef était sur la serrure, mais la porte était barricadée intérieurement. Le commissaire ayant sommé au nom de la loi, l'inculpé d'avoir à ouvrir, ce dernier répondit qu'il allait obéir aux injonctions de l'autorité, mais il n'en fit rien.

A la seconde sommation qu'il adressa, M. Dorville ajouta ces mots : — Nous sommes porteurs d'un mandat de justice. — Vous m'avez enfermé, répondit Mégy.

Petit-Colas donna un vigoureux tour de clef et poussa énergiquement la porte qui, cette fois, céda.

A peine M. Dorville et ses agents s'apprêtaient-ils à pénétrer qu'une détonation d'arme à feu se fit entendre ; un des agents, le sieur Mourot, venait d'être frappé dans l'oreille droite, et M. Dorville avait eu la figure brûlée par la poudre; la balle n'avait qu'effleuré son épaule droite, tandis que le malheureux Mourot tombait baignant dans son sang.

C'est dans l'obscurité la plus complète que se passait ce lugubre drame. Aussitôt le commissaire envoya quérir un médecin et un renfort d'agents; ceux-ci arrivèrent au nombre de dix environ.

Cependant l'assassin, après avoir ouvert sa fenêtre se mit à crier en gesticulant : «On assassine nos frères, les assassins sont en bas, les voyez-vous? » et en même temps, il désignait du doigt le commissaire et les agents.

Sur ces entrefaites, les agents pénétrèrent dans le logement de Mégy et s'emparèrent de sa personne. Il n'opposa qu'une faible résistance, en disant : « Ne me faites pas de mal, ne me tuez pas! » Le malheureux agent, victime de l'assassin, est mort peu de temps après avoir été frappé, à l'hospice Beaujon. Le pistolet qui la tué est une arme de pacotille à un seul coup.

L'assassin Mégy, ouvrier mécanicien, est né à Paris, en 1844, il était un des trente individus contre lesquels des mandats d'amener viennent d'être décernés comme inculpés d'attentat contre la sécurité publique et de conspiration contre le gouvernement. Sa victime, le sieur Mourot, âgé de trente-cinq ans, est marié et père de trois enfants.

Nouveaux détails.

On lit dans la *Gazette des tribunaux* du 11 :

Ce matin à six heures, M. Dorville, commissaire de police du quartier des Archives, s'était transporté, accompagné de M. Dumauchin, son secrétaire, et des inspecteurs de police Mourot et Petit-Colas, rue des Moines, 78, à Batignoles, pour mettre à exécution un mandat d'arrêt lancé par M. le juge d'instruction Bernier contre le sieur Edmond Megy, ouvrier mécanicien, lequel habitait, à l'adresse que nous venons d'indiquer, une chambre dans un hôtel garni. Le sieur Megy est inculpé de participation à un complot ayant pour but de changer la forme du gouvernement.

M. Dorville, son secrétaire, et les deux inspecteurs après s'être renseignés, montèrent au deuxième étage de l'hôtel où était située la chambre de Megy.

La clé était dans la serrure de la porte ; M. Dorville la tourna, mais il s'apercut que la porte était fermée intérieurement. I frappa alors. « Qui est là ? » fit une voix. « Au nom de la loi, ouvrez ? » dit le magistrat. « Attendez, je vais vous ouvrir, » répondit-on, mais on n'ouvrit pas. M Dorville frappa de nouveau et réitéra son injonction, en ajoutant qu'il était porteur d'un mandat de justice. Mais probablement, en essayant d'ouvrir, M. le commissaire de police avait fait jouer le double pène, ce qui ne permettait plus d'ouvrir de l'intérieur, l'inspecteur Petit-Colas s'avança, fit de nouveau tourner la clé dans la serrure, et la porte céda.

M. Dorville voulut alors rentrer dans la chambre, il marchait le premier, ayant à son côté M. Dumauchin, qui, lui-même, avait à sa droite Petit-Colas ; l'inspecteur Mourot venait ensuite. Un individu était dans la chambre à quelques pas de la porte ; c'était le sieur Mégy. Dès qu'il aperçut le magistrat, il leva un pistolet dont il était armé, ajusta M. Dorville et fit feu. M. Dorville se jeta en arrière, une balle lui effleura la tempe, Megy referma la porte et se barricada dans sa chambre. Le malheureux inspecteur tomba sur le carré, baignant dans une mare de sang, complètement privé de sentiment. M. Dorville descendit rapidement dans la rue, suivi de l'inspecteur Petit-Colas et de M. Dumauchin. Ce dernier courut chercher des sergents de ville qui ne tardèrent pas à arriver. M. Dorville et ceux qui l'assistaient remontèrent au deuxième étage ; on enfonça la porte de Megy. Ce dernier avait ouvert sa fenêtre et criait à tue-tête : « Aux armes ! Les assassins sont en bas, les voyez-vous ? » Et il montrait du doigt le commissaire et les agents qui l'accompagnaient, M. Dorville qui avait eu la figure brûlée par la poudre, et dont le sang-froid ne s'était pas démenti un instant, fit procéder immédiatement à l'arrestation de l'assassin.

Quand il se vit au milieu des agents, Megy s'écria : « Ne me faites pas de mal, ne me tuez pas ! » — Il a été conduit au dépôt de la préfecture.

Pendant ce temps, on relevait Mourot, on le déposait sur le lit Megy, et un médecin appelé en toute hâte, arrivait, examinait le malheureux inspecteur et déclarait que le blessé, bien que respirant encore, ne tarderait pas à succomber. En effet, transporté à l'hospice Béaujon, Mourot expirait à 10 heures du matin, sans avoir repris connaissance. Mourot était âgé de 32 ans ; il s'était marié il y a peu de temps et était père d'un jeune enfant.

On a saisi au domicile de Megy, outre l'arme ayant servi au crime, une grande

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 16 février 1870. (N° 76)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XV

Le cadeau du Roi de Navarre.

(Suite)

Il lui sembla que des gémissements étouffés retentissaient au loin.

Un instant même, il crut reconnaître les voix qu'il avait entendues déjà lors de ses premières recherches aux alentours des *salles basses*, — réceptacles de la secrète justice des rois de France.

Un profond silence régnait sous les voûtes. Raoul eut l'idée d'appeler au secours.

Il espérait, en agissant de la sorte, attirer quelque gentilhomme ou serviteur du palais, faire avertir Charles IX, et recouvrer promptement sa liberté.

Le duc se disposait donc à suivre son idée, lorsque des pas résonnèrent sur la dalle sonore du souterrain.

Tout à coup, un homme, à la physionomie basse et cruelle, parut, suivi d'un autre, tenant une lanterne.

— La capuce rouge !... Oh ! c'est le bourreau fit d'Altenay, tressaillant de tous ses membres.

Raoul avait deviné juste.

C'était, en effet, l'exécuteur des hautes-œuvres qui, averti par Catherine, venait s'emparer de sa proie.

Le valet de l'homme à la capuce rouge fit mouvoir le ressort qui entravait le chancelier, lia les mains du captif avec des cordes, et lui fit signe de le suivre.

Après quelques détours, le bourreau et Raoul arrivèrent devant une porte à guichet grillé.

La porte ouverte, ils entrèrent dans une vaste salle, au milieu de laquelle se dressait une cage aux barreaux de fer.

Quelques secondes après, le duc d'Altenay était enfermé dans cette cage, et les bourreaux s'éloignaient, — muets comme des ombres...

— Allons, se dit le captif, lorsqu'il fut seul, l'Italienne me redoute encore; sans cela, le bourreau m'eût délivré d'une existence que, depuis longtemps, je trouve lourde à porter !... Mais je dois vivre ; il le faut même pour accomplir la tâche que le devoir m'impose.

Toutefois, avant de continuer le récit de la capture du chancelier, racontons quelques faits, dont l'explication est utile à la compréhension des événements qui vont bientôt s'accomplir.

Sachant avec quels ennemis puissants elle avait à lutter pour la réussite de son projet, — c'est-à-dire pour s'emparer de la couronne de France, — Catherine faisait naître, à côté de sa vengeance des événements qui lui permissent d'exciter, au besoin, quelques sympathies pour sa personne.

C'est ainsi que, tout en exilant le duc de Guise, — afin qu'il ne fût pas un obstacle à l'anéantissement prémédité de d'Altenay, — la reine-mère avait érigé la ville de Mayenne en marquisat, et l'avait donné en titre à Charles de Lorraine, frère puîné du noble exilé.

La fille des Médicis avait agi de la sorte pour se ménager une ressource, — en cas d'appel à la noblesse française.

En revanche, n'ayant pas les mêmes ménagements à observer vis-à-vis de Marguerite de Valois, elle lui avait fait interdire l'entrée de ses appartements.

L'astucieuse Catherine gardait rancune à sa fille de ce qu'elle avait prêté les mains à l'évasion du duc d'Alençon, rival de sa mère à l'aspiration de la couronne.

Mais Marguerite de Valois était femme, c'est-à-dire persistante dans ses volontés.

Loin d'être découragée par suite de l'ordre d'interdiction de sa mère, la reine de Navarre persista dans l'exécution de son idée, — la délivrance de La Mole, son amant, — et, à force de ruses, elle parvint à ménager définitivement la fuite de d'Alençon du palais du Louvre.

Le frère de Charles IX, une fois libre, s'élança sur la route de Dreux, ville dans laquelle il devait attendre les événements.

Toutefois, au moment de partir, d'Alençon écrivit au roi et chargea le comte de Retz, qu'il croyait être son affidé, de remettre cette lettre à son frère.

Dans sa missive, le duc laissait comprendre à Charles IX, comme le lui avait insinué le chancelier, — à l'hôtel de la rue Saint-Antoine, que c'était à Catherine de Médicis qu'il devait d'être empoisonné.

Le prince royal espérait, en agissant ainsi, que le roi exilerait la reine-mère, et qu'il pourrait revenir paisiblement au Louvre, attendre que la mort de Charles IX lui eût frayé le chemin du Trône.

— Alors, s'était dit d'Alençon, d'Altenay aidant, et, avec lui, les chefs populaires des quartiers, je n'aurais plus qu'à placer la couronne sur ma tête !...

Malheureusement pour ses projets, le prince royal s'était trompé en confiant sa missive au comte de Retz.

L'espion de Catherine n'eut rien de plus pressé que de la remettre à la reine-mère.

L'Italienne, outrée d'une trahison qui détruisait ses vues ambitieuses, envoya immédiatement des troupes pour s'emparer du duc d'Alençon.

Cette fois, il était trop tard.

Le prince royal échappa à toutes les poursuites, et se renferma dans les murailles de Dreux, prêt à y soutenir un siège avec les troupes qu'il y avait appelées.

En ce qui concernait Henri de Navarre, Marguerite de Valois ne déploya pas le même zèle, pour un motif que nous allons connaître.

Henri était gardé à vue au Louvre, en attendant qu'il fût décidé de son sort.

Pour *passer le temps* de sa réclusion, dit une Chronique de l'époque, le roi de Navarre entama des négociations avec les agents diplomatiques d'Espagne, et noua une intrigue ayant pour but de se gagner, dans la Péninsule, le parti antagoniste à la reine, sœur de Charles IX.

Le Béarnais, dont la finesse était subtile en toutes circonstances, nourrissait, comme le duc d'Alençon, l'arrière pensée de monter sur le Trône de France.

Pour point d'appui, il comptait se servir de son alliance avec Marguerite de Valois.

Et cependant, à cette heure où il conspirait, en vue de la mort prochaine de Charles IX, le Béarnais songeait déjà à divorcer avec son épouse légitime.

Sa résolution, — presque arrêtée dans son esprit, — lui était venue de ce que le roi, ayant appris les démarches des *mal-contents* et leurs entreprises contre sa couronne, — entreprises dans lesquelles il ignorait encore que le Béarnais fût mêlé, — avait ordonné la mise en jugement de La Mole, victime choisie de la reine-mère pour pallier ses tentatives personnelles.

En outre, Charles IX, aigri par la maladie,

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

quantité de munitions et une lettre de M. Gustave Flourens, établissant de la façon la plus évidente, la participation active de Megy aux troubles de ces jours derniers.

Nous apprenons à l'instant, ajoute la *Gazette des Tribunaux*, que sur une décision de M. le préfet de police, les frais de l'enterrement de Mourot qui a eu lieu samedi dernier à Saint-Philippe de Roule, ont été faits par l'administration. Les principaux chefs de la préfecture y assistaient.

Le *Droit* dit qu'aussitôt après son arrivée à la préfecture de police, Megy a été interrogé par M. le juge d'instruction Bernier ; l'inculpé, dont l'exaltation était loin de se calmer, n'aurait manifesté aucun repentir.

Nous empruntons encore à la *Gazette des Tribunaux* les détails suivants :

Cette nuit et ce matin, trente-deux arrestations ont été opérées par différents commissaires de police, agissant en vertu de mandats judiciaires. Les individus sont inculpés de complot ayant pour but de changer la forme du gouvernement actuel.

On disait hier à la Chambre qu'à la nouvelle de l'assassinat commis aux Batignolles sur la personne de l'inspecteur de police Mourot, M. Gambetta, qui se disposait à adresser au gouvernement de nouvelles interpellations au sujet des derniers événemens politiques, avait aussitôt déclaré qu'il renonçait à ce projet.

S'il en est ainsi, nous devons féliciter M. Gambetta de cet acte de prudence et de sagesse.

M. Gambetta est de nouveau très-souffrant. Ses amis et un médecin insistent pour qu'il prenne un repos qui lui est devenu impérieusement nécessaire.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

PATRIE.

On lit dans la *Patrie* :

» Nous croyons pouvoir assurer que des papiers importants et très compromettants ont été saisis au domicile de quelques-unes des personnes que la justice a fait arrêter depuis trois jours. Ces pièces servent de point de départ à une instruction qui doit être minutieuse et qui sera complète. Cette instruction mettra en pleine lumière le but criminel qu'essayent d'atteindre les chefs du mouvement qui vient d'avorter, et les débats publics du procès qui résultera nécessairement de cette instruction permettront à tout le monde d'apprécier la légitimité et la légalité de cette indispensable répression. »

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* publie, au sujet de l'assassinat de l'agent Mourot, les réflexions suivantes :

» Voilà un malheureux ouvrier qui, jusqu'à l'âge de 26 ans, gagnait honnêtement sa vie. Un jour, il se laisse entraîner dans une réunion publique, il entend exposer d'infâmes doctrines ; il prête l'oreille à d'abominables conseils. On lui apprend qu'il n'est pas lié par un contrat auquel il n'a pas directement participé, que la majorité de ses concitoyens n'a pas le droit de lui imposer un gouvernement dont il ne veut pas, que ceux qui respectent les lois sont des imbéciles ou des lâches, ceux qui les appliquent, des bourreaux ou des assassins.

» En sortant du club, il achète la *Marseillaise* ou le *Rappel*, il y trouve les mêmes principes présentés sous une forme plus saisissante, et ce jour-là il abandonne l'atelier. Plus tard on le retrouve dans la rue, on croit savoir qu'il a pris part à un complot contre la sûreté de l'Etat ; on décerne un mandat d'amener.

» Le malheureux consulte ses patrons politiques, M. Rochefort lui déclare que les juges sont des « vieillards en jupons noirs, sans conscience et sans droit. »

» M. Grousset lui enseigne que la justice est illégitime, et que, quant à lui, il ne la reconnaît pas.

M. Félix Pyat lui apprend que les décisions de l'autorité judiciaire sont illégales.

» M. Flourens lui démontre que la résistance armée au commissaire de police est un devoir pour tout bon citoyen.

» Comment un pauvre diable, sans instruction, et probablement sans grande intelligence, résisterait-il à de pareilles excitations ?

» Aussi, quand les sergents de ville se présentent chez lui pour l'arrêter, il prend son pistolet, ouvre sa porte et tire.....»

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

Il paraît certain, dit un journal, que le contingent de l'armée sera réduit de 10,000 hommes ; cette résolution serait pour le budget une économie de dix millions.

— On mande de Bruxelles ;

Le roi et la reine des belges, émus des souffrances que le temps exceptionnellement froid ne peut manquer de faire éprouver aux pauvres, ont ordonné des distributions extraordinaires.

— On annonce que le roi d'Italie a signé le décret de dissolution de la garde nationale de Florence. Les républicains de cette ville avaient fêté le 11, dans un banquet, l'anniversaire de la république romaine.

Le parti exalté a repris son attitude provocatrice ; à Florence et à Milan, des manifestes révolutionnaires ont été distribués et affichés. On croit que le voyage du prince Humbert à Florence se rattachait à ces menées qui, du reste, ne paraissent pas présenter un danger bien sérieux.

— On télégraphie de Rome à la date du 13 :

Les préparatifs de l'Exposition ne sont pas terminés. L'ouverture sera ajournée une seconde fois ; elle aura lieu vendredi prochain. La veille de l'ouverture, le Pape, accompagné de sa cour, visitera l'Exposition.

— La plupart des députés de la gauche blâment l'attitude prise par MM. Ferry, Gambetta, Pelletan et Garnier-Pagès, dans l'incident Rochefort. MM. Picard, Barthélemy-Saint-Hilaire, Bethmont Doriam etc., n'auraient pas dissimulé leur dé, sapprobation, dans leurs conversations avec leurs collègues. Cette affaire pourrait être le point de départ d'une scision entre la gauche et l'extrême gauche.

— Il se confirme que M. Ledru-Rollin renonce à profiter de l'amnistie. Les derniers évènements de Paris l'ont complètement détourné de sa première résolution. Les radicaux auraient désiré une lettre par laquelle il repoussât l'amnistie, mais il s'y est refusé absolument.

— M. Casimir Périer déclare dans le journal l'*Aube*, qu'il ne songe pas à rentrer dans la diplomatie, où il a servi dix-huit ans, mais qu'il tient à arriver au Corps législatif.

— D'après une lettre de Munich, la situation est telle que si les choses s'envenimaient, il pourrait se former dans les provinces un parti décidé à offrir la couronne au prince Othon, frère du roi, dont le caractère présente, à la nation, les plus grandes garanties.

Le prince Othon, né le 27 avril 1848, est entré dans sa vingt-deuxième année. Son esprit modéré, est favorable à l'autonomie absolue de la Bavière et à la pratique du gouvernement constitutionnel. Il est en outre, très-bien vu de l'armée.

— C'est aujourd'hui que la 7e chambre a dû commencer a juger des affaires se rattachant aux événements des 7, 8 et 9 février.

— Edmond Mégy, l'ouvrier mécanicien qui a tué l'agent de police Mourot, a été extrait du dépôt où on l'avait conduit aussitôt après son arrestation, pour être transféré à la prison de la Santé. Il est écroué sous l'accusation d'homicide volontaire.

— Un journal annonce que, par suite d'un ordre de la Préfecture de police, M. Rochefort n'est plus admis à communiquer avec ses co-détenus.

— M. Bancel se rendait jeudi au corps législatif lorsque l'essieu de la voiture se casse. Obligé de descendre sur le trottoir, il est saisi d'un refroidissement et n'a que le temps de rentrer chez lui pour se mettre au lit. Une violente fièvre s'est aussitôt déclarée, et c'est à peine si l'on signale aujourd'hui une certaine amélioration.

— Plusieurs journaux persistent à annoncer que M. Dufaure a accepté la vice-présidence de la commission de décentralisation. Cette nouvelle est dénuée de fondement.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Bulletin Agricole

C'est dans la semaine où nous entrons que doit s'ouvrir à Paris le grand concours de bestiaux, volailles, fromages, etc. Sauf les exposants et les acheteurs, on n'y verra pas grand mondre de la province. D'abord à cause du froid, qui n'est gai ni en voiture, ni en chambre d'hôtel ; ensuite parce que les rues dépavées, les omnibus renversés, les pillages de magasins et les charges de cavalerie ne sont pas un attrayant spectacle. On dit que les derniers troubles ont fait perdre plusieurs millions au commerce de Paris. C'est possible. Mais pourquoi les honnêtes gens, en majorité comme ici, n'y mettent-ils pas ordre ?... Est-ce qu'on entend parler d'émeutes dans nos cités, bourgs et villages ?...

On a bien assez des autres tracas. Par exemple, pour le cultivateur, ce regain d'hiver qui met « sous clé » le champ et la vigne. Les emblavages n'y gagnent point, ayant souffert déjà des alternatives de la température. Quant aux marchés, l'approvisionnement est médiocre et les cours tendent à se redresser. La baisse persiste dans plusieurs régions, le Nord et l'Ouest notamment. Dans le Sud les prix montent. Nos ports marchands ont peu d'affaires, Marseille a reçu la semaine dernière 185,000 hectolitres, ce chiffre élève le stock en blés étrangers à 90,000 quintaux.

Voici la mercuriale de Paris : farines huit marques 54 fr, (les 157 kil.). Blé marchand assez demandé, 31,50 à 32 fr. (les 120 k.). Seigle, sans beaucoup d'affaires, 18 fr. (les 115 kil.). Orges, mieux tenus que la semaine passée, de 17.25 à 17.50 (les 100 kil.). Avoines, très offertes, de 17.75 à 18 fr. (les 100 kil.). Le tout en gare d'arrivée.

Les avis de l'étranger sont au grand calme. Baisse en Angleterre, en Hollande, en Belgique. A Berlin et à Cologne, le froment va de 22.50 à 22.75 (les 100 kil.). Le stock actuel d'Odessa est, dit-on, de deux millions d'hectolitres. En Algérie le blé tendre se traite de 25 à 25 50 (les 100 kil)

Bon courant d'affaires à Bercy à l'Entrepôt et dans les pays vignobles. Les réserves commencent à s'épuiser ; aussi les prix sont-ils fermes. En spiritueux, la hausse prend pied. Alcools betterave 57 à 58 (l'hect.). Languedoc 82 à 83. Dans les Charentes, les expéditions sont assez actives. A la Rochelle, les eaux-de-vie nouvelles font de 55 à 56 fr. On est satisfait de voir que les traités ne sont pas dénoncés ; mais on voudrait être sorti d'incertitude quant à l'enquête agricole et commerciale. Pourvu que cette enquête, à l'instar de tant d'autres, n'aille pas s'éterniser ?...

Peu d'animation sur le marché aux sucres. Brut indigène 61.50, blanc 71.50 ; raffinés de 127 à 127.50, avec légère tendance à la baisse.

Comme s'y attendaient les personnes au courant exact de la situation, les huiles prennent une forte attitude de hausse. Colza disponible 104 fr. (les 100 kil.). Epurée 114 fr. Graine de Caen 32.50 (l'hect.)

Les préparatifs du concours des Champs-Elysées n'ont pas nui, loin de là, à l'approvisionnement du marché de La Vilette La vente a été plus rapide et à de meilleurs prix le second jour que le premier. Cela s'explique, pour les bœufs surtout, par la force des arrivages. Lundi, 3,471 bœufs, 14,495 moutons. Prix moyen des premiers 1.44 (le kil.), des seconds 1.50. Jeudi on a mis en vente 2,561 bœufs seulement et 13,670 moutons. Cours moyen des premiers 1.48, des seconds 1.50. Il a paru le même jeudi 3,325 porcs gras, qui ont facilement trouvé acheteurs au prix moyen de 1.50 (le kil.). C'est 40e de plus que l'année dernière.

Quant à la part des diverses contrées dans les envois, les bandes de bœufs provenaient de la Dordogne, de la Nièvre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Charente. Les moutons venaient de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Oise, de l'Aube, etc. L'Allemagne comptait pour un quart environ dans l'approvisionnement. Les porcs gras étaient reçus en majeure partie de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de la Sarthe.

Tout cela n'empêche pas nos foires et marchés de province d'être pourvus convenablement, quantité et qualité. Les bouchers disent que s'ils vendent cher, c'est que la viande est meilleure. Il y a du vrai ; mais ce n'est pas là le progrès rationnel. En science domestique comme en tout, faire mieux et à prix modéré, voilà le but à atteindre. Nous n'y sommes pas.

H***

Bulletin Vinicole

Montcuq, (Lot), 9 février.

Le temps continue à être on ne peut plus favorable à la taille et au provinage, aussi s'en occupe-t-on activement. Nos coteaux calcaires si éminemment propres à la vigne, et d'où sort le délicieux vin dit de Cahors, se dénudent peu à peu, or, c'est en février, mars et avril que se font les laborieuses plantations de la vigne.

Rabastens (Tarn), 9 février.

Les travaux de taille sèche se font par un temps qui ne laisse rien à désirer. La température est à souhait et tout va suivant les désirs des propriétaires.

Les vins, quoique de qualité exceptionnelle, sont peu recherchés. Les acheteurs éloignés qui nous les enlevaient chaque année n'ont pas encore paru. Nous sommes à les attendre.

Les commissionnaires du pays font pour le moment de petits achats pour les villes du midi. Les vins sont légers et recherchés comme vins de table.

Rouillac (Charente), 9 février.

La taille de la vigne se trouve retardée par suite du mauvais temps que nous avons eu ; aujourd'hui, on presse avec activité cette première façon, qui se fait dans de bonnes conditions. Le bois est bien préparé.

Les vins rouges, dont la qualité est bonne, sont toujours l'objet de quelques affaires. Le Limousin et le centre de la France opèrent quelques achats dans le pays.

St-Péray (Ardèche), 9 février.

Depuis que le temps s'est radouci, on s'occupe activement de la taille de la vigne et en même temps du provinage. Ces derniers travaux s'opèrent par un temps favorable. Les vignerons ont une belle taille, ce qui fait espérer une bonne récolte.

Depuis quelques jours, le commerce a ralenti les achats. Quoique cependant les négociants du pays achètent toujours quelque peu. Les vins gagnent toujours de qualité. Elle sera supérieure à celle de 1865.

Le cours est à peu près le même que je vous ai signalé dans mon dernier bulletin.

Sancerre (Cher), 9 février.

L'on va recommencer la taille de la vigne que l'on avait laissée pour la *Saint-Martin*.

Le bois de la vigne est très-beau et bien vert. On espère une belle végétation et une bonne récolte. La température est douce pour la saison.

Les vins de 1869 et ceux de 1868 ne sont nullement recherchés par le commerce. Quelques celliers ont été vendus à des spéculateurs du pays. Les qualités des 69 dépassent les 1868. Il y a plusieurs celliers de 1869 que l'on peut comparer au 1865.

Trèbes (Aude), 9 février.

Les routes ayant été encombrées pendant une quinzaine de jours par la neige, il ne circulait aucun chargement de vin ; mais depuis trois ou quatre jours, les transactions ont repris.

Les travaux de la vigne sont suspendus à cause de la grande quantité de neige tombée dans la dernière dizaine de janvier ; l'humidité est très-grande et on ne peut entrer dans les vignes.

(*Moniteur vinicole.*)

Chronique locale.

Les souscripteurs aux débats du Corps législatif, recevront avec le numéro de ce jour, les suppléments 29, 30,.

---

avait appris au roi de Navarre, et cela avec un ton de sarcastique raillerie, que La Mole avait été l'amant de Maguerite de Valois.

Le Béarnais fit, en apparence, contre fortune bon cœur ; mais qu'éprouvant, au fond, une colère d'autant plus vive qu'elle était certaine, il se promit que La Mole n'échapperait pas aux griffes de la justice royale, — puisque la diplomatie et la prudence l'empêchaient de venger personnellement sa honte sur la fille de Catherine de Médicis.

— Cette Maguerite est réellement digne du nom de Margot, que lui donne son frère Charles IX, pensa le sceptique Béarnais.

Donc, refoulant pour quelques jours, au plus profond de son âme, ses desseins pour l'avenir, Henri de Navarre simula, vis-à-vis de l'Italienne une complète soumission à sa politique tortueuse.

— Je resterai votre dévoué fils par alliance, madame, dit-il à Catherine ; je seconderai même vos idées politiques, dont la réalisation peut accroître la gloire de la France ; mais, en échange, je sollicite de vous une faveur ?...

— Laquelle ?... interrogea Catherine.

— C'est que Votre Majesté consente à punir sa fille de l'outrage fait à mon titre d'époux...

— Je vous comprends, Henri ; mais la punition que vous demandez est impossible !...

— Pourquoi, madame ?

— Parce que, en fait de justice, une double condamnation à la même peine ne serait pas valable aux yeux des magistrats du royaume.

— Je ne vous comprends pas...

— Lisez.

La reine-mère tendit au béarnais un parchemin, au bas duquel appendait le sceau royal.

Le roi de Navarre y jeta les yeux.

— L'ordre de torture de La Mole !... exclama-t-il en réprimant sa joie.

Lisez jusqu'au bout ! fit Catherine d'un ton de raillerie amère.

— « Et, dans le cas où les aveux n'aboutiraient pas à conclure qu'il a fait partie de la conspiration des *mal-contents*, » accentua Henri, « ordonnons que ledit La Mole soit décapité en Grêve. Signé CHARLES, neuvième de nom. »

— Eh ! bien, êtes-vous content ? continua l'Italienne après cette lecture.

— Certes, madame je dois convenir, qu'en cette circonstance, justice sera bien faite !...

Soudain, une idée surgit dans le cerveau du Béarnais

— Mais, fit-il avec appréhension, le complot des *mal-contents* est-il donc chose réellement avérée pour Sa Majesté Charles IX ?...

Catherine jeta sur le prince un oblique regard.

— Lorsque vous tiendrez le sceptre dans votre pays de montagnes, lui dit-elle d'un ton significatif, vous reconnaîtrez combien il est utile, en politique, de choisir ses victimes, surtout lorsque l'on veut s'attacher ceux qu'on aime... par le silence et l'oubli !

— Elle sait tout !... se dit à part le Béarnais.

— Portez vous-même cet ordre à *Monsieur de Paris*, — conclut la reine-mère, en donnant sa main à baiser à l'époux de Marguerite de Valois.

Et Catherine s'éloigna, laissant le roi de Navarre atteré.

Henri sortit bientôt de son état de stupeur.

Il regarda de nouveau le parchemin royal et s'écria :

— Enfin ! je rendrai donc à cette femme sans cœur, par le supplice de son amant, une partie des souffrances qu'elle m'a fait subir !...

Au moment de sortir, et passant devant une glace de plein-pied, Henri de Navarre s'arrêta un instant et se mit à sourire.

— Par le château de Coarasse !... j'ai une bonne tête de mari !... fit-il. Eh ! sandis, toutes les femmes se ressemblent ; après celle-là une autre !...

Ayant quitté l'appartement de Catherine de Médicis, le roi de Navarre se rendit aux salles basses du Louvre, dans lesquelles il savait trouver le bourreau de Paris.

L'exécuteur se tenait ordinairement dans une petite chambre attenante à la salle des tortures.

Henri de Navarre remit à *Monsieur de Paris* la lettre de justice signée du roi, et, après un long entretien avec l'instrument de la justice humaine se retira.

Le soir même qui suivit cette entrevue, le comte de La Mole était mis à la *question ordinaire et extraordinaire*.

Malgré toutes les tortures qu'il eut à subir, La Mole, nous l'avons dit déjà, ne divulgua point les secrets du complot des *mal-contents*.

Cet homme était doué d'une puissante énergie.

Il conserva également la plus complète discrétion en ce qui concernait ses relations avec Marguerite de Valois, — et cela malgré la recrudescence de cruauté que mit en usage le bourreau pour le faire parler.

Enfin, les membres brisés par les coins et les chevalets, le comte fut transporté au Grand-Châtelet, où l'ordre arriva, pendant la nuit, de le décapiter en place de Grêve.

La reine de Navarre savait bien que son amant était captif, mais elle ne se doutait pas que l'heure du supplice eût été si précipitamment avancée.

Donc, quelques heures après la décapitation de La Mole, Marguerite, enfermée dans sa chambre, était à écrire une de ces *Nouvelles* brûlantes, où elle mit tant d'esprit qu'elles sont parvenues jusqu'à nous, lorsque la nourrice du roi de Navarre entra.

La chute du jour s'approchait.

La chambre était plongée dans une de ces demi-teintes qui prêtent au développement de l'imagination.

— Madame, dit la nourrice, il y a là un homme qui désire vous parler.

— Quel est-il ? fit la reine de Navarre.

— J'ignore son nom ; mais il affirme être envoyé par votre époux, mon Henriot, pour un message qui est pressé.

— Henri n'est-il donc plus au Louvre ? riposta Marguerite.

Si, Madame ; je l'ai vu il y a quelques instants à peine.

C'est étrange !... Faites entrer cet homme.

La nourrice introduisit un grand garçon enveloppé dans un vaste manteau brun, sous lequel semblait se dissimuler un fardeau, et se retira.

— Qui vous envoie ? interrogea Marguerite, visiblement émue.

— Sa Majesté le roi de Navarre, répondit sèchement l'homme au manteau.

— Dans quel but venez-vous ici ?

— Madame, je suis chargé de vous apporter un cadeau.

— Un cadeau... Du roi Henri ?...

— De lui-même.

— Donnez !

— Le voici, Madame.

A ces paroles, l'inconnu écarta son manteau et plaça sur la table un objet dissimulé sous une serge grise.

Puis, s'inclinant profondément, il sortit.

Attirée fébrilement vers ce cadeau, envoyé d'une façon si étrange, Marguerite s'aprocha de la table et déchira, plutôt qu'elle ne développa, la serge grise.

Soudain, la reine de Navarre poussa un cri épouventable et tomba à la renverse.

Elle venait de reconnaître le crâne ensanglanté du comte de La Mole.

. . . . . .

(*La suite au prochain numéro*).

CALENDRIER DU LOT

JAN.	JOURS.	FÊES	FOIRES.
13	Diman.	Septuagéis.	
14	Lundi.	s Valentin.	Albas Montcuq Montcabrier
15	Mardi.	s Faustin.	Figeac
16	Mercr.	s Onézine.	Prayssac.
17	Jeudi.	s Donat.	Vayrac.
18	Vend	s Siméon	St-Caprais.
19	Samedi	s Conrad.	Duravel.

N. L. .....le 8, à 6 h. 29 du soir.
P. Q. .....le 16, à 3 37 du matin.
P. L. .....le 22, à 6 55 du soir.

M. de Maublanc, inspecteur de l'exploitation de la Compagnie d'Orléans, en résidence à Périgueux, est appelé en la même qualité à Tours, où il succède à M. Le Vasseur.

Il est remplacé à Périgueux par M. de la Martinière, inspecteur de l'exploitation à Paris.

M. Ayroles, curé de Lanzac, est mort vendredi, 4 février.

M. Baras, curé des Recollets, à St.-Céré, à été nommé à la cure de Ste Spérie dans la même ville.

M. Serieys vient d'être nommé juge de paix du canton est de Figeac.

Les étalons composant les stations de Gramat Figeac et Cahors arriveront dans ces stations le 1er mars pour la monte de 1870.

La circulaire suivante a été adressée par M. le garde des sceaux à MM. les Procureurs généraux :

Monsieur le Procureur général,

Je suis frappé des inconvénients de toute nature qui résultent de la présence à Paris de magistrats venus à l'occasion des mouvements qui peuvent se produire dans quelques esprits.

J'ai l'honneur de vous informer que tout magistrat qui se présentera à l'avenir sans être pourvu d'un congé régulier et d'une autorisation spéciale, ne sera pas reçu à la chancellerie.

Recevez, monsieur le Procureur général, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
EMILE OLLIVIER

LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

Le Corps législatif vient de nommer, par deux scrutins, deux commissions : l'une chargée de l'enquête sur la marine marchande; l'autre pour examiner la situation commerciale et industrielle.

La commission relative à la marine se compose de dix-huit députés appartenant aux opinions les plus diverses, mais presque tous représentants d'une ville ou d'un département maritime.

Celle de l'enquête générale sur les traités de commerce et sur la situation industrielle comprend 36 membres.

On y voit figurer des protectionnistes comme M. de Lespérut, M. Quesné, M. Brame, M. Keller, M. Kolb-Bernard, M. Hamoir.

Les libre-échangistes y sont représentés par M. Jules Simon, M. Deseilligny, M. de Forcade, M. Tachard, M. Eschasseriaux, M. Johnston.

La Chambre a eu soin de placer entre ces deux groupes extrêmes un élément intermédiaire qui admet à la fois les deux idées de libéralisme commercial et de tarif nécessaires. Dans cette catégorie, on peut classer M. Guillaumin, M. Terme, M. Germain, M. le baron de Veance, M. Liégeard, M. Millon, M. le marquis d'Andelarre et autres.

C'est sans doute parmi ces derniers que la commission choisira son président.

UNE FLEUR DU QUERCY

Bien des pages de l'histoire du Quercy ont été laissées dans l'ombre, condamnées à un injurieux oubli. M. l'abbé Lacarrière, curé d'Issendolus a entrepris de réparer cette indifférence pour les gloires de notre pays : il consacre ses loisirs à réssusciter quelques unes de ces nobles figures du passé, quelques unes de ses âmes généreuses dont les vertus illustreront le Quercy et particulièrement les lieux qui sont le théâtre de son zèle.

L'Abbaye de l'Hôpital Beaulieu (Issendolus près Gramat), de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem a compté une existence de plus de cinq siècles, depuis 1235, jusqu'à la révolution. En écrivant l'histoire de cette antique Abbaye, l'auteur a choisi trois personnages principaux autour desquels viennent se grouper des détails moins importants. Ste-Fleur, la vénérable Galiote, Galiote la nièce, sont comme les trois fleurs qui ont embelli successivement l'antique monastère par les charmes de leur vertus. La vie de la vénérable mère *Galiote de Gourdon-Genouillac-Vaillac*, qui n'est que la deuxième partie de ce travail, vient de paraître. Elle est dédiée à Mgr Grimardias, évêque de Cahors.

A la lecture de cet ouvrage rempli de détails intéressants on est étonné et enchanté de rencontrer dans notre vieux Quercy des vertus d'un mérite si éclatant. C'est une heureuse et édifiante pensée de rappeler au peuple si chrétien de notre pays, les beaux exemples de nos ancêtres !

L'auteur s'attache aux pas de la *Sainte ;* il introduit le lecteur dans l'intérieur du monastère où il lui fait contempler avec lui le spectacle admirable d'une vie angélique dans un corps mortel. M. Lacarrière a tiré de beaucoup de bibliothèques des secrets précieux, à l'aide desquels il a composé le tissu de son histoire, et rendu à cette antique *Fleur du Quercy*, depuis si longtemps cachée aux yeux du monde, tout son éclat primitif.

La vie de Galiote, trop peu connue jusqu'à nos jours, offre aux fidèles un de ces livres qu'on peut lire avec autant de profit que de plaisir. Bien qu'il convienne particulièrement aux membres des communautés, ce livre ne sera pas sans intérêt pour les personnes du monde et les familles chrétiennes.

La vie des Saints est utile à tous.

G. T.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 12 au 16 février.

Naissances

Molinié (Antoine), place St-James, — Iches (Antoinette-Lucie), rue Tapis vert. — Crabol (Louise), à Bégous.

Mariages.

Autterive (François), coiffeur, de Montcuq et Lacroix, dite Denise, domestique, de Castelnau-Montratier. — Boncourt (Borie-Jules-Joachim-César), et Périé (Henriette-Maury)

Décès

Latapie (Angélique), religieuse du Sacré-Cœur 78 ans née à Labastide boulevard Nord. — Petibeau (Pierre), 41 ans, célibataire, né à Périgueux (Dordogne), hospice. — Carriol (Jean), terrassier, 70 ans, hospice.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 Janvier 1870.

32 Versements dont 5 nouveaux	5,385	»
12 Remboursement dont3 pour solde	1,601	42

Pourla chronique : locale A. Laytou.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans ; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.

Montant du prêt : Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois,

Taux de l'annuité: pour les prêts sur propriétés rurales :

5.82 % les 20 premières années,
5,77% les 20 années suivantes,
5,72% les20 dernières années.

Pour les prêts sur propriétés urbaines : 5,87 %

S'adresser à MM. les notaires, ou directement an Crédit Foncier, 19, rue Neuve des Capucines à Paris.

Chronique Parisienne

Paris, le 12 février.

On continue de s'amuser à Paris. Les dîners sont plus mombreux que jamais, et les soirées et les grandes réceptions vont leur train. On veut profiter du carnaval et l'on a raison.

Jeudi, il y aura fête nouvelle à l'Hôtel-de-Ville. Le prince Napoléon et la princesse Clotilde doivent y assister. On dit que ce sera splendide. Après le dîner, représentation théâtrale, donnée par les sociétaires du *Théâtre Français*. On jouera *Horace et Lydie* et un fragment des *Ouvriers* de M. Manuel. M. Chevreau se montre homme de goût comme on voit.

*
* *

Il paraîtrait qu'une grande réforme est sur le point de s'opérer cet hiver dans la toilette des femmes du monde. On reviendrait enfin à la vieille simplicité, à l'âge d'or. La mousseline serait très-bien portée et jouirait d'une grande faveur. Doit-on croire à ce bruit? N'est-ce pas une rumeur vaine? Si elle est fondée, nous en félicitons ces dames. Avec les économies qu'elles réaliseront, elles pourront soulager bien des misères et guérir des maux nombreux ; ce qui ne les empêchera pas de s'amuser tout aussi bien qu'auparavant. Au contraire! Il n'y a rien de tel que l'accomplissement d'une bonne action pour rendre le cœur léger.

*
* *

Une institution ancienne doit tomber aussi cette année, nous dit-on. Les parisiens seront plongés dans la désolation. Il serait fortement question de supprimer les bœufs gras et les promenades auxquels ils donnent lieu. Quel dommage pour les oisifs et les curieux.

*
* *

On annonce comme tout prochain le retour à Paris de l'Ambassade chinoise que nous avons déjà vue dans nos murs l'an dernier. Les fils du Céleste Empire sont en ce moment à Saint-Pétersbourg. Ils ne peuvent se résoudre à régagner leur patrie avant d'avoir visité encore une fois la France. C'est preuve que notre terre leur est hospitalière.

*
* *

L'Académie se décide à procéder a deux élections au mois d'avril prochain. On ne peut prévoir quels seront les élus. Les rangs des candidats deviennent chaque jour plus pressés. On dit que M. Janin brigue de nouveau l'honneur de s'asseoir au palais Mazarin. Il n'avait pas besoin de cette consécration pour sa gloire. En tout cas, nous lui souhaitons meilleure chance que par le passé. On cite encore, au nombre des compétiteurs, MM. Emile de Girardin, Edmond About et un tout jeune homme pour lequel les rai ins pourraient bien être trop verts, M. François Coppée, l'auteur de la jolie comédie du *Passant* et de la *Grève des Forgerons*. M. Coppée serait patronné très-chaudement par la princesse Mathilde. Cela suffit-il ?

N'omettons pas de dire que M. Sardou dément le bruit qu'on a fait courir de sa candidature à l'Académie. Nous empressons de lui donner acte de sa déclaration, mais il est un proverbe qui dit qu'il n'y a pas *feu sans fumée*, nous avons la faiblesse d'y croire.

*
* *

Encore des morts nouvelles : le maréchal Régnault de Saint-Jean-d'Angély est décédé à Nice le premier février. Depuis longtemps il était atteint d'une maladie qu'on regardait comme incurable.

M. le comte Auguste-Etienne-Michel-Marie Régnault de Saint-Jean-d'Angély, grand'croix de la Légion d'Honneur, sénateur, était né à Paris le 29 juillet 1794. Entré en 1811 à l'école militaire, il prit part l'année suivante à la campagne de Russie. Il était chef d'escadron à Waterloo. Licencié au retour de Gand, il partit pour la Grèce en 1825 et suivit comme volontaire l'expédition en Morée.

En 1830, le maréchal rentra dans les cadres de l'armée active. La même année, il fut nommé lieutenant-colonel. Deux ans après, il passait colonel était élevé, en 1842, au grade de maréchal de camp. Le 10 juillet 1848, il était promu au grade de général de division. Représentant du peuple à l'Assemblée législative, il prit rang dans la majorité. Il fut ministre de la guerre pendant une quinzaine de jours en 1851, fut nommé sénateur à la création et gagna le bâton de maréchal sur le champ de bataille de Magenta, Il commanda ensuite la garde impériale. Il avait résigné ce commandement depuis très-peu de temps.

Le général Lebœuf, si nous sommes bien informé, serait appelé à recueillir le titre que la mort de M. Régnault de Saint-Jean d'Angély laisse disponible.

*
* *

La mort de Mgr de Bonald était également prévue, depuis plusieurs mois. L'archevêque de Lyon s'éteint doucement, à l'âge de 83 ans, samedi dernier.

Mgr de Bonald était né à Milhau (Aveyron), le 30 octobre 1787. Destiné au sacerdoce, fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice, fut attaché à la chapelle impériale et accompagna plus tard à Rome, en qualité de secrétaire, M, de Pressigy, chargé par le gouvernement de négociations importantes.

Mgr de Bonald, à son retour de la ville éternelle, obtint de grand succès dans la prédication. Il fut appelé à l'évêché de Puy, en 1823, et nommé archevêque de Lyon, en 1839. Deux ans plus tard, il recevait le chapeau de cardinal. En 1852, on lui conféra la dignité de sénateur et celle de commandeur de la Légion-d'Honneur.

Mgr l'archevêque était un homme de haute valeur et de grande intelligence. Il était de stature moyenne, avait les cheveux fins et soyeux, le regard plein de bonté, mais l'attitude raide et sévère.

*
* *

Par décret du 5 février, M. Le Verrier, directeur de l'Observatoire impérial, a été relevé de ses fonctions. Cette nouvelle n'a étonné personne ; on s'y attendait. Un désaccord trop sérieux pour qu'on n'y fît pas attention et qu'on n'y apportât pas remède, existait entre M. Le Verrier et les astronomes qu'on lui avait donné comme collaborateurs.

L'administration de l'Observatoire est confiée provisoirement à une commission composée de M. le contre-amiral Penhoat, de M. Combes, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Mines, et de M. Balard, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur. On verra les actes de ce triumvirat qui, sans doute, instruit par l'expérience, s'efforcera de conserver l'union la plus parfaite.

*
* *

Un concours agricole doit avoir lieu à Paris du 15 au 25 février. Les préparatifs d'aménagement sont poussés avec ardeur. Ce concours se tiendra au palais de l'industrie et occupera de plus toute la partie des Champs-Elysées qui s'étend entre ce palais et la Seine. Les dispositions pour l'installation de la volaille, pour l'étalage des beurres, des fromages, pour l'exposition des graines, des plantes fourragères sont merveilleusement prises. De larges espaces ont été réservés aux machines. Cette exhibition, si l'on peut juger sur les apparences, sera très-intéressante et est appelée à rendre des services signalés à l'agriculture.

*
* *

M. Reine, un architecte de mérite, vient de soumettre à la sanction du conseil municipal de Paris, un projet qui pourrait bien être pris en considération. On sait combien il est difficile de se frayer un passage sur quelques voies publiques encombrées de voitures, combien il est dangereux de traverser à certaines heures du jour, quelques boulevards très-fréquentés. C'est à ces inconvénients sérieux que M. Reine a le désir de parer. Il propose de fonder des galeries souterraines destinées à relier entre elles les deux rives d'une voie. D'après l'auteur du plan, il n'existerait aucun danger de construction et les travaux n'empêcheraient aucunement la circulation. L'établissement d'une de ces galeries pourrait s'élever à une centaine de mille francs. C'est là un joli chiffre, mais il paraît que le plan de M. Reine offre plus de sécurité que le système de passerelles qu'on présentait naguères et qui a failli être accepté.

*
* *

Nous sommes au temps des révélations piquantes, décidément.— On vient de mettre la main, dit le *Gaulois*, sur un manuscrit qui offre un intérêt tout particulier. Aussi sera-t-il publié prochainement. Il contient des détails très-circonstanciés et très-curieux sur la mort de Voltaire. De ces notes, il résulte que le philosophe, sur le point de mourir, a éprouvé des craintes et préparé sa confession par écrit. Ce furent ses amis qui s'opposèrent à ce qu'il fût donné suite à ce projet de retour dans le giron de l'Église. C'est à leurs sollicitations qu'il a cédé, en refusant d'admettre auprès de lui le curé de Saint-Sulpice et l'abbé Gauthier.

Voilà qui va étonner bien des gens et les surprendre assez désagréablement, pensons-nous. Leur idole perdra assurément de son prestige à leurs yeux. Ainsi se détruisent les réputations de nos jours.

J. LOMMOYE.

LA CHASSE ILLUSTRÉE
ET LA VIE A LA CAMPAGNE.

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que *la Vie à la Campagne* vient de se fondre dans *la Chasse illustrée*, sous la haute direction de M. le vicomte de Dax, dont les *Consils aux chasseurs* et les *Soins à donner aux chiens* ont été et sont toujours si remarqués. *La Chasse illustrée* a, en conséquence, ajouté à son titre celui de *la Vie à la Campagne*. Le grand succès de ce journal, le meilleur marché et le plus répandu de tous les journaux de chasse, de pêche et de sport, lui permet d'améliorer chaque jour et sa rédaction, composée de nos meilleurs écrivains, et ses illustrations exécutées par les premiers artistes de Paris.

La Chasse illustrée et la Vie à la Campagne sont reçues dans toutes les familles, dont elles forment aujourd'hui une des plus agréables et des plus saines récréations, à cause de la variété et de l'actualité des articles insérés dans cette double revue, qui, par la beauté supérieure des nombreuses gravures contenues dans chacun de ses numéros, est vraiment devenue le type des publications illustrées françaises.

Le prix de *la Chasse illustrée et la Vie à la Campagne* n'a point varié. Il est toujours de 20 francs par an, 10 francs pour six mois, 5 francs pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne à la librairie de MM. Firmin Didot, rue Jacob, 56, à Paris.

ALMANACH

En vente à la même librairie l'*Almanach de la Chasse illustrée*, magnifiquement illustré, avec le Carnet du chasseur et du pêcheur.

Prix: 1 franc, en timbres-poste.

ALBUM

Vient d'être mis en vente, par la maison Didot, le splendide Album de *la Chasse illustrée*, composé de 40 magnifiques gravures sur papier chine.

Ce sera un des plus beaux cadeaux d'étrennes pour l'année 1870. Prix: 20 francs.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION
Par DULAURE.

Publication illustrée et populaire, complète en 130 livraisons à 10 centimes ou 13 séries à 1franc(1).

Les 10 premières séries ont déjà paru.

Les récents événements politiques n'ont fait que donner un élément nouveau au succès si mérité de cet important ouvrage historique.

Le nom et la personnalité de l'auteur, son amour ardent de la Liberté et de la Patrie, ses opinions bien connues disent suffisamment avec quelle énergie et quelle vérité sont écrites les phases émouvantes de cette partie de notre histoire contemporaine.

(1) DEGORCE CADOT, éditeur, 70 *bis*, rue Bonaparte, Paris.

Annonces Judiciaires.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de l'Arrondissement de Cahors.

Par jugement dudit tribunal, du onze février courant, le sieur Jean-Pierre Barthélemy, boulanger à Cahors, rue Impériale basse, a été déclaré en état de faillite; il a été sursis à la fixation d'ouverture d'icelle. Me Agar, juge, a été nommé commissaire et M. Barrau, sans profession, syndic provisoire.

Pour extrait :

Cahors, le quinze février mil huit cent soixante-dix.

Le Greffier,
V. SAUX.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de l'arrondissement de Cahors.

Faillite du sieur BARTHÉLEMY, boulanger, demeurant à Cahors.

Les créanciers de ladite faillite sont invités par M. le juge-commissaire à se trouver le vingt-quatre février courant, à une heure, dans la salle d'audience du tribunal de commerce, pour prendre connaissance de la composition de la liste des créanciers du failli, entendre le rapport du syndic provisoire, M. Barrau, et donner leur avis sur la nomination du syndic définitif.

Cahors, le seize février mil huit cent soixante-dix.

Le Greffier,
V. SAUX.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de l'arrondissement de Cahors.

Faillite de feu M. Joseph St-SEVEZ, demeurant à Cahors, fabricant de pierres betonnées.

Les créanciers de ladite faillite, sont de nouveau invités à se présenter, le vingt-quatre février mil huit cent soixante-dix, en la salle du tribunal de commerce, à 2 heures du soir, les délais prescrits par l'article 492 du code de commerce étant expirés pour y procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances en exécution des articles 493 et 498 dudit code.

Cahors, le seize février mil huit cent soixante-dix.

Le *Greffier,*
V. SAUX.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de l'arrondissement de Cahors.

Faillite du sieur Antoine SECHEYROUX, marchand, demeurant à Saint-Cirq-Lapopie.

Les créanciers de la ladite faillite, en exécution de l'article 492 du code de commerce, sont invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoir, dans le délai de vingt jours, ce délai augmenté d'un jour par cinq myriamètres de distance, conformément au prescriptions de l'article 73 du code de procédure civile, à partir de la date présente et de l'insertion dans les journaux désignés, prescrite par ledit article 492, au syndic de ladite faillite, et remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Il sera procédé, trois jours après l'expiration des délais, à la vérification de créances, en la salle dudit tribunal à deux heures du soir.

Cahors, le seize février mil huit cent soixante-dix.

Le Greffier,
V. SAUX.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de l'arrondissement de Cahors.

Par jugement dudit tribunal, en date du onze février mil huit cent soixante-dix, l'ouverture de ladite faillite du sieur Secheyroux, marchand, demeurant à St-Cirq-Lapopie, a été fixée au *premier janvier mil huit cent soixante-huit*, et par suite déclare nulles toutes inscriptions prises postérieurement à cette date.

Pour extrait :

Cahors, le seize février mil huit cent soixante-dix.

Le Greffier,
V. SAUX.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Par jugement du tribunal de commerce séant à Souillac, du 7 courant, le sieur Pierre Mariol, limonadier à Martel, a été déclaré en état de faillite.

Par un autre jugement rendu à la même date par le même tribunal, le sieur Pierre Bagner, limonadier, aux Quatre-Rroutes, a été déclaré en état de faillite.

(Extrait du *Gourdonnais* du 10 février 1870.

Nous prions les abonnés à échéance d'acquitter le montant de leur abonnement par un mandat sur la poste à notre adresse.

Nos Traites suivront de huit jours cet Avis.

A. LAYTOU.

Arrondissement de Cahors

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Castelnau-Montratier.

Route départementale, numéro 21, de Cahors à Mantauban.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS.

Par acte, en date du deux janvier mil huit cent soixante-dix, passé devant nous, Maire de la commune de Castelnau-Montratier, la dame veuve Buzenac, née Landrevie, de Castelnau-Montratier a cédé au département, pour le service de la route départementale, numéro 21, de Cahors à Montauban.

SAVOIR :

21 mèt. q. 75 cent. de sol de maison, moyennant la somme de huit cents francs, ci..... 800 »

Fait à la Mairie de Castelnau-Montratier, le 14 février mil huit cent soixante-dix.

Le Maire,
Signé : LIMAYRAC.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune de Castelnau-Montratier.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 21, de Cahors à Montauban.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS AU PUBLIC.

Par acte, en date du 2 janvier mil huit cent soixante-dix, passé devant nous, Maire de la commune de Castelnau-Montratier, le sieur Bernadou (Pierre), cordonnier à Castelnau, a cédé au département pour le service de la route départementale, numéro 21, de Cahors à Montauban.

SAVOIR :

10 mètres q. 06 cent. de sol de maison. moyennant la somme de mille cent francs ci..... 1,100 »

Fait à la mairie de Castelnau-Montratier, le quatorze février mil huit cent soixante-dix.

Le Maire,
Signé : LIMAYRAC.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors

Commune de Castelnau-Montratier.

Route départementale, numéro 21, de Cahors à Montauban.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte, en date du deux janvier mil huit cent soixante-dix, passé devant nons, Maire de la commune de Castelnau-Montratier, les sieurs Mazelié (André), boucher, et Detzolien (Jean), de Castelnau-Montratier a cédé au département, pour le service de la route départementale, numéro 21, de Cahors à Montauban.

SAVOIR :

9 mèt. q. 75 cent. de sol de maison, moyennant la somme de neuf cents francs, ci..... 900 »

Fait à la mairie de Castelnau-Moutratier, le quatorze février mil huit cent soixante-dix.

Le Maire,
Signé : LIMAYRAC

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Castelnau-Montratier.

Route départementale numéro 21 de Cahors à Montauban

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte, en date du 2 janvier mil huit cent soixante-dix, passé devant nous, Maire de la commune de Castelnau-Montratier, le sieur Tailhade (Jean-Baptiste), de Castelnau-Montratier a cédé au département, pour le service de la route Départementale, numéro 21, de Cahors à Montauban.

SAVOIR

11 mètres q. 47 cent. de sol de maison. moyennant la somme de mille quatre cents francs, ci,..... 1,400 fr.

Fait à la mairie de Castelnau-Montratier, le 14 février mil huit cent soixante-dix.

Le Maire,
Signé : LIMAYRAC.

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune de Castelnau-Montratier.

Route départementale, numéro 21, de Cahors à Mantauban.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS.

Par acte, en date du deux janvier mil huit cent soixante-dix, passé devant nous, Maire de la commune de Castelnau-Montratier, la dame veuve Buzenac, née Landrevie, de Castelnau-Montratier a cédé au département, pour le service de la route départementale, numéro 21, de Cahors à Montauban.

SAVOIR :

21 mèt. q. 75 cent. de sol de maison, moyennant la somme de huit cents francs, ci..... 800 »

Fait à la Mairie de Castelnau-Montratier, le 14 février mil huit cent soixante-dix.

Le Maire,
Signé : LIMAYRAC.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Castelnau.

Route départementale numéro 21 de Cahors. à Montauban.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte, en date du deux janvier mil huit cent soixante-dix, passé devant nous, Maire de la commune de Castelnau-Montratier, le sieur Regis (Jean) aîné, à Petit, commune de Castelnau, a cédé au département, pour le service de la route départementale, numéro 21, de Cahors à Montauban,

SAVOIR :

16 mètres q. 81 cent. de sol de maison. moyennant la somme de six cents francs, ci..... 600 fr.

Fait à la mairie de Castelnau-Montratier, le quatorze février mil huit cent soixante-dix.

Le Maire,
Signé : LIMAYRAC.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Castelnau-Montratier.

Route départementale, numéro 21, de Cahors à Montauban.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte, en date du deux janvier mil huit cent soixante-dix, passé devant nous, Maire de la commune de Castelnau-Montratier, le sieur Bnzenac (Pierre), de Castelnau-Montratier a cédé au département, pour le service de la route départementale, numéro 21, de Cahors à Montauban.

SAVOIR :

10 mètres q. 46 cent. de sol de maison, moyennant la somme de sept cents francs, ci..... 700 »

Fait à la mairie de Castelnau-Montratier le quatorze février mil huit cent soixante-dix.

Le Maire,
Signé : LIMAYRAC.

Hernies et Maladies de la Vessie

Voir aux annonces : LA MÉTHODE-RICHOU.

L'*Illustration*, dans sa livraison du 12 février 1870 (N° 1407), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire:

Texte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le nouvel Opéra. — Les événements des 7, 8 et 9 février. — Chronique parlementaire. — Le Tribunal d'honneur, nouvelle, par M. Paul Féval (fin). — Le démantèlement de Luxembourg. — L'Observatoire de Paris. — Les théâtres. — L'architecture hindoue (suite). — Gazette du Palais. — Correspondance du Havre. — M. L. Curmer. — Les collections de San-Donato. — Revue de la Bourse. — La statue équestre de Colleone.

Gravures. — La journée du 7 février : salle de réunions de la *Marseillaise*; — la barricade du faubourg du Temple ; — occupation par la garde de Paris des magasins de M. Lefaucheux. — Etat actuel des travaux du nouvel Opéra: l'entrée des voitures; descente à couvert; — le troisième gril, au-dessus de la scène. — Démantèlement de la forteresse de Luxembourg (4 gravures). — L'architecture hindoue (4 gravures). — M. L. Curmer. — *Le Port-Saïd*, nouveau paquebot de la Compagnie *Liverpool, Havre and Bombay*, faisant le service direct d'Angleterre aux Indes, par le canal de Suez. — Les collections de San-Donato (7 gravures). — Statue équestre de Colleone, à Venise. — Rébus.

AUX MÈRES DE FAMILLES

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BLACHE, ANDRAL, ALIBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACAOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, composé de substances végétales les plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie ; et, par ses propriétés analeptiques, il améliore le lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôts dans chaque ville.

Les magasins d'ébénisterie et d'articles de fantaisie parisienne de M. TAHAN, expropriés rue de la Paix, au coin du Boulevard, sont actuellement rétablis Boulevard des Italiens, n° 11, au coin de la rue Favart. — *Sa Majesté l'Impératrice* a fait mander, il y a quelques jours, M. Tahan, au palais des Tuileries, avec une riche collection de ses produits et Elle a daigné en faire un choix important. C'est une heureuse inauguration du nouvel établissement de M. Tahan.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 Juillet 1843, a décerné une *médaille d'honneur en argent* à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les *rhumes, enrouements, catarrhes, asthures, grippes, etc.*, avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE de GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28, rue Taitbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Etranger.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Cahrton et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Laytou

SERVICES A VOLONTÉ

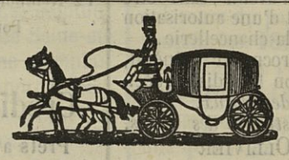

FERRAN et Cie, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et Cie, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.

Elégance et confort. — Prix modérés.

DEMANDE DE REPRÉSENTANTS

Une importante maison de commerce **Vins de Champagne**, demande un bon Représentant *à la Commission*, pour la vente de ses vins. — Ecrire poste restante, à *Epernay* (Marne).

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS **A ASSIER.**

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et *prend les Voyageurs à des prix modérés*.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

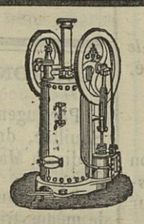

MACHINE A VAPEUR

INEXPLOSIBLE

Livrée et montée à domicile. GARANTIE

H^TE MARINONI

67, RUE DE VAUGIRARD, 67

PARIS.

CLASSE DE 1869

LA CADURCIENNE

REMPLACEMENTS MILITAIRES

Siége de la Compagnie à Cahors, rue Impériale, maison Rodolosse.

Les directeurs ont l'honneur d'informer les pères de famille que la Compagnie traitera avec eux soit avant soit après le tirage au sort, pour l'exonération de leurs fils du service militaire.

Les traités seront définitifs, conditionnels ou à forfait, aux choix des pères de famille.

Le prix des traités, si les pères de famille le désirent, restera entre leurs mains pendant *treize mois*, après le remplacement de leurs fils.

S'ADRESSER POUR TRAITER

A Cahors, à M. BERGOUGNOUX, employé chez M. Agar, maison Rodolosse, boulanger, rue Impériale ;
A Puy-l'Evêque, à M. E. MARY, employé chez M. Mercié, notaire ;
A Vire, à M. VEYSSIÈRES, propriétaire.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la *Grippe*, du *Catarrhe*, de la *Coqueluche*, de la *Bronchite*, de la *Phthisie*, et toutes les irritations de poitrine.

Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL

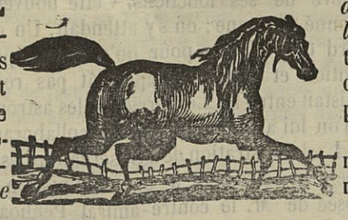

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

1870

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

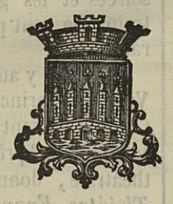

A CAHORS

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Laytou.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Un Terrain de Construction situé sur l'avenue de la gare, à Cahors.

S'adresser à M. Labro, boulanger, rue Fénélon.

Cors, Oignons, Durillon

Calme immédiat

Et guérison prompte

Pâte Tylostyptique de Gonse, pharm. A Cahors, chez **M. Duc**, pharmacien.

LA RÉGLISSE

SANGUINÈDE

GUÉRIT

les **Rhumes, Gastrites, Crampes** et **Faiblesses d'Estomac.** Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. M. Vinel, pharmacien

Hernies et Maladies de la Vessie.

MÉTHODE-RICHOU, soumise à l'Académie de médecine. Succès justifié par de nombreuses guérisons obtenues dans les cas les plus rebelles. Supériorité notoirement établie. Envoi gratuit d'une brochure contenant les plus salutaires conseils. Ecrire à Vix (Vendée), à M. Dillon, médecin-chirurg.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné.
Cahors, 1870.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
LE MAIRE,